

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Suite à son assemblée du 10 avril 2015

Les deux organismes sont des instances consultatives de la Ville de Montréal*.



Projet de réaménagement de la Cité administrative

AC15-SC-01

Localisation :	Arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Fait partie du secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle du Vieux-Montréal
Reconnaissance provinciale :	Fait partie du site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal) (déclaré) Comprend les biens classés « immeuble patrimonial » suivants : Le Château De Ramezay Le vieux palais de justice de Montréal (édifice Lucien-Saulnier) L'édifice Ernest-Cormier
Reconnaissance fédérale :	Comprend les biens désignés « lieu historique national du Canada » suivants : Du Château-De-Ramezay / Maison-des-Indes De l'Hôtel-de-Ville-de-Montréal

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après, le comité mixte) émettent un avis à la demande de la Division du patrimoine.

NATURE DES TRAVAUX

Le projet s'inscrit dans le cadre du réaménagement de la Cité administrative et concerne la première phase du projet, qui vise le réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville.

AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

L'élaboration du plan d'aménagement de la Cité administrative dans son ensemble a fait l'objet d'une concertation avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC). Les travaux de réaménagement de la place Vauquelin devront être préalablement approuvés par le MCC.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136 et
Règlement de la Ville de Montréal 12-022

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DES LIEUX

« Située entre la rue Notre-Dame et le Champs-de-Mars, entre l'Hôtel de Ville et l'ancien Palais de justice, la place Vauquelin occupe un site qui, pendant longtemps, était occupé ou limité par des institutions religieuses, puis civiles. Les Jésuites y ont établi leur résidence à partir de 1692, et, suite à la confiscation de leur propriété après la Conquête, l'immeuble est aménagé en prison vers 1768. En 1803, un incendie a endommagé le bâtiment et, bien qu'on y a fait des réparations temporaires, le gouvernement fait construire une nouvelle prison sur le site de 1808 à 1811. Trop petit face à une population qui croît rapidement, l'immeuble perd sa fonction de prison suite à la construction de la nouvelle prison du Pied-du-Courant en 1836. Pendant un an, le bâtiment abrite la « House of Industry » mais les Rébellions de 1837-1838 entraînent son réaménagement en caserne. Cette fonction est confirmée en 1840 lorsque le gouvernement cède l'immeuble aux principaux officiers de l'artillerie pour en faire les casernes Queen's. Cette nouvelle affectation ne durera que six ans, et en 1846 le gouvernement reprend l'immeuble et le démolit en vue de faire construire l'ancien Palais de justice en 1850.

La démolition de l'ancienne prison libère un espace dont seulement la partie ouest est requise pour le nouveau palais de justice. Dès 1858, le reste de ce terrain (dont les limites latérales sont exactement alignées sur le prolongement des bornes de la place Jacques-Cartier) est aménagé en place publique nommée place Neptune. Au centre de la nouvelle place, une fontaine à vasques était surmontée par une petite statue du dieu de la mer. À partir de 1895, la place est dotée d'une autre structure tout à fait originale : un kiosque à journaux en forme de bouteille faisant l'annonce du cognac Jockey-Club V.S.O.P.

La province conserve la propriété de la place, mais à partir de 1902, la Ville loue le terrain pour la somme d'un dollar par année, à la charge de l'entretenir. En 1924, suite à la reconstruction de la mairie, la place prend, pendant une courte période, le nom de place de l'Hôtel-de-Ville. Mais six ans plus tard, l'appellation change encore. En 1930, à la suite d'une souscription populaire, on érige une statue à la mémoire de Jean Vauquelin (1728-1772), œuvre du sculpteur Paul-Eugène Benet. Vauquelin, capitaine de navire français, s'est illustré lors de la défense de Louisbourg pendant la guerre de la Conquête. Un mois après le dévoilement du monument, la Ville de Montréal renomme la place en hommage à ce héros.

En 1966, la place est aménagée pour prendre la forme qu'on lui connaît aujourd'hui. Jusque là, les voitures circulaient de part et d'autre de la place, entre la rue Notre-Dame et le Champ-de-Mars. La statue de Vauquelin est alors déplacée, et prend plus de recul face au monument à l'amiral Nelson. D'autres travaux complémentaires seront réalisés en 1984. »¹

DESCRIPTION DU PROJET

La première phase du projet de réaménagement de la Cité administrative, visant le réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville, est prévue comme un legs du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal, en 2017. En amont des travaux, un inventaire archéologique sera réalisé.

¹ Source : Ville de Montréal. *Le Vieux-Montréal*, « Fiche d'un espace public : la place Vauquelin » (En ligne), <http://www.vieux.montreal.qc.ca>.

Le projet prévoit le réaménagement de la place Vauquelin et le rehaussement, de manière à ce qu'elle soit de plain-pied avec la rue Notre-Dame et permette ainsi une vue sur le fleuve. Il est envisagé de mettre en valeur l'axe visuel historique entre les places Jacques-Cartier et Vauquelin. On considère également maintenir la présence d'un bassin-fontaine comme élément structurant de la place, ainsi que celle de la statue de Vauquelin. Enfin, les travaux comprendront des interventions aux abords de l'hôtel de ville, soit l'étanchéisation des fondations, de la voûte située en sous-sol ainsi que du tunnel présent sous la place. Des aménagements extérieurs sont aussi prévus.

ANALYSE DU PROJET

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci après, le comité mixte) ont reçu les représentants de la Division du patrimoine et du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) lors de sa réunion du 10 avril 2015. La présentation a exposé le contexte d'intervention, l'évolution historique du lieu, les témoins matériels, la caractérisation identitaire du lieu, l'étude des déplacements piétons et véhiculaires et la synthèse des usages de la place Vauquelin, entre autres. On a également présenté les orientations de mise en valeur de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville. D'emblée, le comité tient à signifier son appréciation à l'effet d'être consulté en amont du projet, ce qui lui permet d'être mis à contribution dans la définition des orientations de mise en valeur patrimoniale du lieu. Il tient également à souligner l'excellence de l'étude de caractérisation ainsi que la clarté de la présentation. Le comité formule dans les paragraphes suivants des recommandations quant à certains enjeux à considérer et certains aspects du projet qui, selon lui, pourraient être améliorés.

Méthodologie

Fruit d'une recherche fouillée, l'étude de caractérisation de la Cité administrative témoigne bien de l'importance des institutions qui la composent, en termes de pouvoirs civiques et de démocratie montréalaise. Riche d'une longue histoire, cet ensemble possède une valeur symbolique et patrimoniale exceptionnelle que l'étude permet d'apprécier. Représentatif de Montréal, ce lieu, qui lie un traitement monumental des institutions à des espaces publics verdoyants, a un caractère unique dans le contexte du Vieux-Montréal. La topographie confère également aux édifices une prestance exceptionnelle, tant du côté de la rue Notre-Dame que sur les façades arrière donnant sur le Champ-de-Mars. Ces éléments combinés font qu'il est nécessaire d'intervenir sur l'ensemble du site et sur la place Vauquelin, en particulier, avec une attitude très respectueuse des lieux. Le comité s'attend à ce que la Ville agisse comme propriétaire exemplaire dans le réaménagement de ce lieu historique mais également dans l'entretien futur des immeubles et des espaces publics. En d'autres mots, cette étude devrait conduire à une vision claire de la Cité administrative, afin de guider l'intendance qui assurera la mise en œuvre des travaux et, plus tard, le maintien de ses qualités.

Le comité appuie donc cette étude de caractérisation, qui conduit à voir les qualités de la Cité administrative et à l'identifier comme un tout, malgré la diversité des édifices et des espaces qui la composent. Cependant, le comité constate qu'il n'y a pas eu d'analyse systématique des problèmes et des enjeux. Or, certains problèmes énoncés au fur et à mesure de la présentation annoncent déjà des correctifs à apporter et ont, par conséquent, une grande influence sur les projets à venir. Ainsi, cette absence d'une identification détaillée des aspects problématiques limite la portée du présent avis.

Délimitation de la cité administrative

Le projet de réaménagement de la place Vauquelin porte sur un quadrilatère délimité par l'édifice Lucien-Saulnier, la rue Notre-Dame Est, l'hôtel de ville ainsi que le Champ-de-Mars. Le comité reconnaît la nécessité de délimiter un territoire d'intervention mais également la difficulté de le faire. À cet égard, il faut rappeler que les demandeurs ont fait état de différents découpages du territoire pour parler de la Cité administrative et qu'ils proposent eux-mêmes une distinction entre la Cité administrative comme telle et le cœur administratif, qui inclut entre autres l'édifice Ernest-Cormier, le Palais de justice et la cour municipale. Pour sa part, le comité ne tient pas à remettre ce découpage en cause – bien qu'il considère nécessaire d'inclure dans le périmètre actuel les deux côtés des rues au pourtour de la cité pour assurer des aménagements cohérents sur ces artères. Il demeure toutefois préoccupé par le risque que le découpage n'encourage des démarches de projets isolés les uns des autres.

Ainsi, le comité croit que le principal enjeu du projet de réaménagement de la place Vauquelin et de planification de la Cité administrative tel que présenté consiste en l'absence de lien entre les différentes interventions prévues dans ce secteur au cours des prochaines années. Sachant que le projet pour le district administratif est loin d'être le seul en cours, puisqu'il y aura une réflexion sur l'animation de la place Jacques-Cartier (par l'arrondissement de Ville-Marie) et le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie (par la Division des grands projets), dont l'impact sera majeur sur l'ensemble du secteur, le comité craint que ces projets ne suivent des logiques indépendantes par des instances différentes au sein de l'appareil municipal. Pour ce qui est de la place Jacques-Cartier, le comité tient à rappeler le lien spatial et historique qu'elle entretient avec la place Vauquelin, mais également avec l'hôtel de ville puisque, comme le marché Bonsecours auparavant, la place assurait le maintien d'un lien de proximité entre l'administration municipale et le marché public. Les interventions sur l'une et l'autre des places doivent donc tenir compte de leur relation mutuelle.

Par ailleurs, le comité insiste tout particulièrement sur la nécessité qu'une collaboration soit instaurée entre l'équipe responsable de la planification de la Cité administrative et celle œuvrant au projet du recouvrement de l'autoroute Ville-Marie. Il s'inquiète de l'absence de liens plus substantiels entre ces différents projets et souligne l'importance de les arrimer afin qu'ils soient complémentaires. Le comité souhaite donc que des mesures soient mises en place afin d'éviter que le travail ne se fasse en silos et recommande fortement que l'on prenne en compte l'étude de caractérisation dans l'élaboration des projets.

Ensemble de la Cité administrative

Champ-de-Mars et circulation piétonne

D'emblée, le comité appuie l'analyse des unités paysagères présentée par les demandeurs. Il questionne toutefois l'aménagement prévu du Champ-de-Mars, en particulier les liens piétons entre la place Vauquelin, la rue Saint-Antoine et l'édicule d'accès au tunnel de la station de métro Champ-de-Mars.

D'une part, la reconfiguration importante qu'a subie le Champ-de-Mars récemment afin de mettre en valeur les vestiges des fortifications a modifié substantiellement les liens piétons qui y existaient et le comité croit que l'état actuel du lieu, en termes de circulation piétonnière, pose problème. Cet endroit, qu'il a toujours été possible de traverser à pied, comporte maintenant un obstacle formé par les vestiges. D'autre part, la présence du stationnement automobile dévalue la qualité du lieu. Compte tenu du constat actuel sur la façon dont les gens y circulent, le comité questionne l'absence de liens fonctionnels directs entre l'axe entre la rue Saint-Antoine et la place Vauquelin. Le comité croit donc

que la possibilité d'avoir un lien fonctionnel en ligne directe au bénéfice des usagers tout au long de l'année doit être reconsidérée.

Bretelle d'accès à l'autoroute et édicule d'accès au tunnel

L'intervention principale dans le secteur immédiat concerne certainement le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie et l'élimination potentielle des bretelles d'accès à l'autoroute qui, selon le scénario qui sera adopté, aura un impact majeur notamment sur les réseaux de circulation, la visibilité du site, le caractère du Champ-de-Mars et la présence urbaine de l'ensemble institutionnel que forme la Cité administrative. Les intentions actuelles du plan d'ensemble penchent à long terme vers un retrait du passage souterrain et de son édicule d'accès. En raison de ce réaménagement à venir, la question des accès piétonniers est un enjeu majeur qu'il est nécessaire d'arrimer au projet de la Cité administrative, ce qui va dans le sens de la recommandation énoncée dans la section précédente. Le comité appuie l'idée de retirer les bretelles d'accès de l'autoroute, considérant que cela permettrait l'établissement de meilleurs liens piétons et contribuerait ainsi à la requalification de la Cité administrative.

Promenade haute

Concernant les autres interventions prévues dans le cadre du réaménagement de la place Vauquelin et de ses abords, le comité a une certaine réserve vis-à-vis de l'intention de réaménager la promenade haute située du côté sud du Champ-de-Mars. Il se questionne notamment sur l'impact de ce réaménagement sur les arbres. De plus, à la vue de l'étroitesse de l'espace derrière l'édifice Lucien-Saulnier, il ne comprend pas bien les intentions de connexion entre la place Vauquelin et la promenade haute. Par conséquent, il souhaite qu'un plan plus détaillé lui soit présenté concernant le réaménagement de cette promenade.

Place Vauquelin

Le comité aimerait que l'on statue de manière plus claire sur la valeur des composantes de la place Vauquelin afin de déterminer l'ampleur des travaux qui sont à faire. Il a identifié les composantes suivantes à propos desquelles il aimerait en apprendre davantage par les demandeurs.

Hauteur de la place et traitement du sol

Le projet entend surélever la place afin de la mettre de plain-pied avec la rue Notre-Dame. Le comité aimerait s'assurer que ce rehaussement prévu respecte l'histoire du lieu, soit confirmé par la documentation et n'ait pas d'impact négatif sur les façades latérales des bâtiments qui jouxtent la place. Il questionne par ailleurs l'argument selon lequel la surélévation de la place permettra une vue sur le fleuve, et souligne que celui-ci n'est pas directement perceptible depuis le trottoir de la rue Notre-Dame. Il reconnaît toutefois que la complexité de l'accessibilité universelle constitue un enjeu important pour le réaménagement de la place et son surhaussement.

Accès aux bâtiments

D'un point de vue général, un aspect particulier du projet de réaménagement concerne les accès aux bâtiments depuis la place Vauquelin, soit l'édifice Lucien-Saulnier et l'hôtel de ville. Les accès publics depuis la place constituent un enjeu important pour le comité. Considérant les nouvelles obligations en termes de sécurisation des bâtiments publics, il

aimerait être davantage informé de l'impact que cela pourrait avoir sur l'accès aux édifices et sur la manière dont les entrées seront intégrées à la place Vauquelin.

Fontaine

Le comité aimerait également connaître la valeur que l'on accorde à la fontaine qui se trouve actuellement au centre de la place Vauquelin et qui constitue un important point de ralliement. Il souhaite connaître la position des demandeurs à ce propos, plus particulièrement si l'on projette de la garder, la déplacer ou la reconfigurer. À cet effet, il invite les demandeurs à étudier son emplacement, de même que celui de la statue. Historiquement, la fontaine était située plus près de la rue Notre-Dame, en relation avec les parterres des immeubles qui ceinturent la place. Le comité souligne l'intérêt de rétablir le lien visuel entre ceux-ci, et croit que l'élargissement actuel de la fontaine ne la met pas en valeur et devrait être revu.

Aménagement du parterre et des abords de l'hôtel de ville

En ce qui concerne la réfection prévue des parterres et des murets de béton, le comité n'a pas bien saisi l'ampleur des interventions. Il souhaite que les enjeux de leur réfection ainsi que les interventions prévues lui soient présentés, de manière à pouvoir juger de leur portée et de leur impact. Cela dit, au-delà de ces préoccupations d'aménagement, le comité comprend bien le mauvais état du parterre de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville et comprend que celui-ci doit être amélioré. Il s'attend à ce que l'on soit attentif au traitement du sol.

Belvédère

Enfin, considérant l'état actuel de la place et les besoins en termes d'accès, le comité se questionne sur les intentions d'aménagement du belvédère de la place Vauquelin, qui n'ont pas été exposées en détail. Le belvédère et les escaliers actuels répondent aux deux fonctions principales de la place, soit l'accueil des touristes et la circulation des usagers, et permettent un lien avec la promenade haute et le Champ-de-Mars. Il est souhaitable que ces fonctions soient assurées dans le nouveau projet d'aménagement.

En somme, bien que l'étude de caractérisation fournisse quantité d'informations sur la place Vauquelin et son évolution historique, le comité estime qu'il ne dispose pas d'informations suffisantes sur l'état actuel des lieux et sur ce que l'on souhaite ou non préserver ou modifier pour prendre position face au projet présenté. Ainsi, il n'est pas clair si les intentions sont de rafraîchir la place Vauquelin ou de la réaménager entièrement. Les objectifs énoncés étant très vagues, il est difficile de dire si le projet les respecte ou non. Il aurait ainsi été souhaitable que des plans de coupe et de façade soient utilisés pour mieux exposer les interventions prévues. Par conséquent, afin de se prononcer sur les principes qui guideront l'aménagement de la place Vauquelin, le comité souhaite que ces aspects lui soient présentés avant la préparation des plans et devis finaux. Compte tenu de son importance historique, patrimoniale, géographique et collective, que les documents démontrent brillamment, le comité croit qu'il importe d'avoir un projet soigné, à la hauteur de son importance, quitte à revoir l'échéancier.

AVIS DU CJV ET DU CPM

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) apprécient la démarche et l'analyse qui lui ont été présentées concernant le projet de réaménagement de la Cité administrative, mais considèrent qu'ils ne disposent pas des informations suffisantes pour se positionner sur les interventions prévues. Ils invitent par conséquent les demandeurs à revenir leur présenter les intentions d'aménagement de la place Vauquelin et de ses abords, incluant toutes les informations nécessaires pour statuer à ce propos. Le comité émet néanmoins des recommandations en vue de guider leur élaboration, soit :

- Approfondir l'étude des problèmes et des enjeux concernant le réaménagement de la place Vauquelin et de ses abords, afin de mieux définir les interventions à réaliser.
- Réfléchir à un arrimage entre les différents projets de réaménagement en cours et à venir, de manière à retisser des liens entre les différents espaces conçus indépendamment (place Vauquelin, place Jacques-Cartier, Champ-de-Mars, etc.).
- Poursuivre la réflexion concernant la place Vauquelin et son rehaussement, notamment concernant l'impact sur les façades latérales des bâtiments voisins, et étudier le repositionnement de la fontaine et de la statue de Vauquelin.
- Élaborer des principes d'aménagements clairs concernant la promenade haute et son lien avec la place Vauquelin et le Champ-de-Mars.
- Analyser le problème de la circulation piétonne sur le Champ-de-Mars, en lien notamment avec le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie, et prévoir une amélioration des liens piétons.

Le président du CJV,

Original signé

Adrien Sheppard

Le 7 mai 2015

Le président du CPM,

Original signé

Jacques Lachapelle

Le 7 mai 2015